



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 octobre 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le sept octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N° 7b

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 25 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sandy LACROIX, M. Yvon DELCHET par M. Patrick BROQUERIE, Mme Ayse TARI par M. Bernard COMBES, M. Clément VERGNE par M. Serge HULPUSCH, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Yvette FOURNIER, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL à partir de 19h45

Etaient absents : Madame Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Madame Sandy LACROIX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Partenariat en faveur de la promotion de l'efficacité énergétique - Approbation de l'avenant à la convention liant la Ville de Tulle et la Société Objectif EcoEnergie relative à un programme d'opérations dans cinq bâtiments communaux

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu sa délibération du 5 novembre 2024 portant approbation d'une convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Société Objectif EcoEnergie relative à un programme d'opérations dans cinq bâtiments communaux,
- Considérant que parmi ces cinq opérations figurait la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines,
- Considérant qu'il semble aujourd'hui opportun d'intervenir sur le Centre Technique Municipal,
- Considérant qu'il convient, par conséquent, de modifier la convention initiale et de remplacer dans la convention la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines par le Centre Technique Municipal,
- Vu l'avenant à la convention afférent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve l'avenant à la convention de partenariat en faveur de la promotion énergétique liant la Ville de Tulle et la Société Objectif EcoEnergie et qui détermine le programme d'opérations dans le cadre de l'installation de robinets thermostatiques dans les bâtiments suivants :

- Ecole Clément Chausson
- Ecole Joliot Curie
- Centre Culturel et Sportif
- Hôtel de Ville
- Centre Technique Municipal

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

3 - Sollicite des aides au titre des Certificats d'Economie d'Energie sur ces bâtiments publics.

4 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

La secrétaire de séance

Sandy LACROIX



Maire,
M. COMBES

Transmis au Contrôle de Légalité le : 08 OCT. 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 08 OCT. 2025

JB - 07/10/2025

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR
DE LA PROMOTION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

ENTRE

Raison sociale : Ville de TULLE
Représenté par : Monsieur Bernard en qualité de Maire
Adresse : 10 rue Félix Vidalin
Code Postal : 19000 **Ville :** Tulle
Siren : 211 927 070

Transmis au contrôle de Légalité le : 08 OCT. 2025

Date et Réf. de l'accusé de réception : 08 OCT. 2025

D7B - 07/10/2025

Ci-après désigné par « Le partenaire »
d'une part,

ET

Objectif EcoEnergie, Société par Action Simplifiée au capital de 500 000 €, dont le siège est à Ussel (Corrèze) 8, avenue Thiers BP 19, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brive la Gaillarde (Corrèze) et identifiée au Répertoire national des Entreprises sous le numéro SIREN : 523 814 358;

Représentée par Monsieur PRADOUX Jean-Louis, Président de la Société agissant dans le cadre de son objet social et ayant tous pouvoirs aux termes des statuts ;

Ci-après désignée par " Objectif EcoEnergie ",

D'autre part,

OPERATION DE VALORISATION DE CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE :

Descriptif des opérations :

Système de gestion technique du bâtiment (BAT-TH-116) de la Ville de TULLE
Zone climatique H1, TERTIAIRE

Modification :

L'article 2 « Description des opérations » est modifié :

Le présent avenant a pour objet de remplacer le site "Cité de l'Accordéon" par le site "Centre Technique Municipal".

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Ussel en deux exemplaires

Société Objectif EcoEnergie

Ville de Tulle

Monsieur Jean-Louis PRADOUX
Président

Monsieur Bernard COMBES
Maire